

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 30 OCTOBRE 2017 A 19H00**

**SELON CONVOCATION DU 23.10.2017**

L'an deux mil dix -sept et le **Lundi 30 Octobre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur BROGI Fabrice, Maire.**

**Présents :** Mme Bovi – Fabbri – Tamani – Havette – Amalou

MM. Brogi – Richardson – Chechetto – Zampetti – Bochicchio – Comandini – Catani – Facci – Bouaffad-

**Absents excusés :** Mmes Ducat, Foléa, Lutique, Spada et Robuchon

**Absents :** Mme mattina, M Verlet, M Gregori

**Secrétaire :** M Milano a été désigné comme secrétaire de séance

**00 APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

**DECISIONS PRISES SELON DELEGATIONS**

**Urbanisme :** le droit de préemption n'a pas été exercé pour les ventes suivantes :

- **Dossier 17B0032** – 1 habitation + 1 terrain appartenant à Monsieur MARX et Madame ROUSSEAU sis 10 Rue Alphonse Daudet cadastrés section AE sous les n°100 d'une superficie de 477m<sup>2</sup> au prix de 150 000€.
- **Dossier 17B0033** – 1 jardin appartenant à Monsieur MATHIEU et Madame CLAUSSE sis « Devant Wroël cadastrés section AE sous les n°432 d'une superficie de 989m<sup>2</sup> au prix de 3 000€.
- **Dossier 17B0034** – 1 habitation + 1 terrain appartenant à BATIGERE sis 6 Rue Montaigne cadastrés section AE sous les n°235 d'une superficie de 581m<sup>2</sup> au prix de 75 000€.
- **Dossier 17B0035** – 1 habitation + 1 terrain appartenant à l'EURL Y2 sis 3 Rue Octave Corzani cadastrés section AL sous les n°27 d'une superficie de 499m<sup>2</sup> au prix de 115 000€.

**Marché public**

- **Décision 024-2017** portant attribution des travaux d'abaissées de trottoirs et de réfection d'enrobés à l'école RR à l'entreprise EUROVIA dont le siège est à BRIEY (54 750) pour un montant de 12 257.98€ HT soit 14 709.58€ TTC
- **Décision 027-2017** portant conclusion avec la société DALKIA située 4 avenue Sébastopol à Metz d'un avenant n°1 ayant pour objet la suppression du site 7 « résidence RPA Monmousseau » dans le marché de base à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Administration générale**

- **Décision 022-2017** portant conclusion avec Madame Ghislaine ASSIRELLI d'un contrat de location pour l'habitation communale sise Parc Léonov au prix de 400€/mois, pour une durée de 1 an à compter du 01 octobre 2017, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 1 an.
- **Décision 023-2017** portant conclusion avec Madame Ghislaine ASSIRELLI d'un contrat de location pour un garage sise Parc Léonov au prix de 35.13€/mois, pour une durée de 6 an à compter du 01 octobre 2017, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes identiques.

- **Décision 025-2017** portant signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau dans les locaux de la mairie au profit du Conseil Départemental dans le cadre de la mise en place d'un point d'accueil et de la tenue de permanence sociale. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et la convention correspondante prend effet au 21 septembre 2017 pour une durée de 1 an, avec reconduction tacite jusqu'au 20 septembre 2020.
- **Décision 026-2017** portant signature avec le SDIS de Meurthe et Moselle d'une convention d'autorisation et d'usage du site de l'ancien LEP Fulgence Bienvenue à Auboué à des fins de formation et d'entraînements des sapeurs-pompiers. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et la convention correspondante prend effet au 25 septembre 2017 pour une durée de 1 an, avec reconduction tacite jusqu'au 24 septembre 2020.
- **Décision 028-2017** portant conclusion avec les Francas de Meurthe et Moselle d'un bail commercial concernant 2 salles situées dans l'immeuble sis 20 rue du colonel Fabien à Auboué, pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, moyennant un loyer annuel de 4 332€.

### **01 : TRAVAUX DE VOIRIE RUE CAMILLE CAVALIER : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT.**

Depuis plusieurs années, la commune demandait au Département une intervention permettant de reprendre la voirie de la rue Camille Cavalier, fortement dégradée suite aux travaux de déplacement de conduites d'eau et d'assainissement réalisés à l'époque par les syndicats Orne aval et du Soiron. Courant septembre 2017, le Conseil Départemental a informé la mairie qu'un accord avait enfin été trouvé avec ces deux syndicats pour que chacun participe, pour ce qui le concerne, à la reprise de la voirie et que les travaux de réfection de cette voie de circulation allaient être entrepris courant novembre 2018. Compte tenu des vitesses de circulation excessives constamment constatées sur cette voie de circulation, la commune a souhaité profiter de ce chantier pour réaliser des travaux de mise en place de 3 plateaux surélevés ainsi que de reprise partielle de trottoirs. Dans ce cadre et afin de permettre au Département d'assurer la maîtrise d'ouvrage complète de ces travaux, le conseil municipal unanime, autorise le Maire ou son représentant à signer avec le Département une convention de financement qui détaille la somme qui à terme, restera à la charge de la commune soit 66 076.87€ HT.

### **02 : TRAVAUX DE VOIRIE RUE CAMILLE CAVALIER : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention départementale, au titre du produit des amendes de police, pour l'ensemble des travaux relevant de la compétence de la commune : plateaux surélevés, trottoirs et bordures. Le montant estimatif des travaux est fixé à 60 029.44€ HT et une subvention correspondant à 40 % du montant HT des travaux est sollicitée, soit 24 012€.

### **03 CCOLC : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS**

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le projet de statut de la Communauté de Communes Orne lorraine Confluence tels qu'ils lui sont présentés.

### **04 : CCOLC : RAPPORT D'ACTIVITE 2016.**

Suite à la fusion des trois intercommunalités Communauté de Communes des Pays de Briey, Communauté de Communes du Jarnisy et Communauté de Communes du Pays de l'Orne, le rapport 2016 prend une forme particulière. En effet il dresse un bilan synthétique de l'action des trois communautés de

communes au cours de l'année 2016. Ce document constitue ainsi le dernier document officiel où sera évoquée chaque intercommunalité avant la fusion.

Trois parties distinctes compose le rapport d'activités, une par intercommunalité, avec un sommaire identique. Ainsi y est reprise l'activité de la Communauté de Communes du Pays de Briey (CCPB), celle de la Communauté de Communes du Jarnisy (CCJ) et celle de la Communauté de Communes du Pays de l'Orne (CCPO), compétence par compétence.

Ce rapport permet également d'évaluer les moyens humains et financiers mobilisés afin de conduire le développement de l'intercommunalité sur chacun des territoires. Le conseil municipal prend acte des rapports susvisés.

#### **05 ECOLE PRIMAIRE ROMAIN ROLLAND : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

L'école primaire Romain Rolland a formulé une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ dans le cadre du financement d'un projet artistique. Les enfants prépareront de la terre papier (mélange de papier cellulose et de porcelaine) et fabriqueront un four papier dans lequel seront cuites des figurines qui seront ensuite disposées dans la BCD à l'intérieur de la Rotonde.

Le conseil municipal, unanime, répond favorablement à cette demande en précisant toutefois que la subvention communale sera versée si et seulement si la participation de 1 380€ sollicitée auprès de la DRAC est également accordée.

#### **06 : BUDGET 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Afin de permettre l'acquisition de tables pour l'école Henri Wallon, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de virer la somme de 900€ de l'article 6067« Fournitures scolaires » sur l'article 2184 « mobilier ».

#### **07 : VENTE BATIMENT 1 PLACE DU GENERAL LECLERC A LA CCPBJO.**

Comme déjà évoqué et acté dans le cadre de la préparation du budget 2017, la CCPBJO, qui deviendra CCOLC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, a souhaité se porter acquéreur de l'aile du bâtiment de l'ex collège qu'elle loue actuellement à la commune. Conformément à l'évaluation faite par les domaines, un prix de 409 000€ a été proposé à la CCPBJO qui a accepté d'acquérir ce bâtiment à ce prix par délibération du 26 septembre 2017.

Le conseil municipal, unanime, valide le prix de cession à hauteur de 409 000€ net vendeur et autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette vente (signature de l'acte....).

Il est précisé que la vente interviendra sur 2 exercices une moitié devant être versée en 2017, l'autre en 2018.

La séance est levée à 20h00.